



PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Calixa-Lavallée

Règlement n° 255-2

Règlement modifiant le règlement n° 255 régissant les procédures des assemblées du conseil, séances de travail et caucus

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2023, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement n° 255-2, intitulé : « Règlement modifiant le règlement n° 255 régissant les procédures des assemblées du conseil, séances de travail et caucus. »

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur dans les délais prévus par la Loi.

PLarose

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis public publié le 6 décembre 2023.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pénélope Larose, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 6 décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6 décembre 2023

Signé par : *PLarose*

Pénélope Larose

Directrice générale et secrétaire-trésorière